

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : DUERP – L'application

Adresse → <https://ocean.ac-bordeaux.fr/duerp/duerp>

Il s'agit d'une application pour 1^{er} degré et 2nd degré.

On y inscrit les nouvelles choses, les nouveaux risques identifiés → on garde le document papier actuel et on marque dans l'application les nouveaux risques créés.

Chaque fiche remplie dans le RSST n'ayant pas été solutionnée doit être reportée dans le DUER

Lorsque le Directeur et son équipe ont fait l'évaluation des risques de l'établissement, il faut filtrer pour savoir ce qu'on note dans le DUER → tout ce qui est directement traité ne sera pas reporté.

Le Directeur ou chef d'établissement a besoin de ses identifiants Iprof (initialeprénomNom et Numen).

Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le modifier à l'adresse <https://courrier.ac-bordeaux.fr/>

Pour tous soucis d'administration, vous pouvez contacter l'équipe "administration de l'annuaire et de la messagerie académique" à l'adresse suivante: sic@ac-bordeaux.fr

Dans le DUER :

- Le directeur évalue un risque ; dans l'identification des dangers, bien indiquer à chaque fois la localisation du risque.
- Il met en place une mesure conservatoire → chaque risque requiert une ou des actions immédiates (mesures conservatoires)
- Il indique la date de la mise en place de cette action conservatoire

Avec l'application récente, le logiciel, le plan d'action et le programme annuel se feront automatiquement.

1- Mise à jour de la structure :

Saisir vos identifiants et mot de passe de votre compte Iprof puis cliquer sur « Connexion ».

Après avoir accédé à l'application, le Directeur coche son école à gauche puis :

- Il doit faire la mise à jour de son école et pour cela aller dans « Unité de travail » et cliquer sur « Mise à jour des paramètres »

Il doit alors compléter les renseignements concernant son école :

DUER v1.1 Document Unique d'Évaluation des Risques
0241001H-École élémentaire Le Toulon-Périgueux

Accueil - Définir Structure - Délégation CE - Unité de travail - Facteur de risque - Documents DUER

Circonscriptions ins...ale PERIGUEUX 4 POLE
IEN : MME Marie-Noelle ...
Assistant de prévention: M. Thierry GERVAIS
Unité(s) de travail à jour 0/1 (fond vert)

Création le 10/10/2013
0241001H - Le Toulon
École élémentaire - Périgueux

Création

Facteur de risque

Pas de facteur de risque
Pour ajouter un facteur de risque.

Unité de travail : Mise à jour

Unité de travail
Unité de travail : École élémentaire Le Toulon (0241001H_UT06_01) Périgueux

Référénts
Nom du directeur : M. (mise en forme type Jean DUPONT)
Maire de la commune : M. (mise en forme type Jean-Claude DUPONT)

Effectifs de l'unité de travail
Nombre d'élèves : 0
Nombre de classes (divisions) : 0
Nombre d'enseignants : 0
Nombre d'agents : 0

Enregistrer Annuler

Dans les agents, compter tout le monde : ATSEM, personnels de restauration scolaire, personnels de garderie, intervenants TAP, intervenants sportifs, ...

NE PAS OUBLIER D'ENREGISTRER

2- Création des risques :

Il doit aller dans « Facteur de risque » et « Création d'un facteur de risque »

DUER v1.1 Document Unique d'Évaluation des Risques
0241001H-École élémentaire Le Toulon-Périgueux

Accueil - Définir Structure - Délégation CE - Unité de travail - Facteur de risque - Documents DUER

Circonscriptions ins...ale PERIGUEUX 4 POLE
IEN : MME Marie-Noelle ...
Assistant de prévention: M. Thierry GERVAIS
Unité(s) de travail à jour 0/1 (fond vert)

Création le 10/10/2013
0241001H - Le Toulon
École élémentaire - Périgueux

Création

L'évaluation des risques

Documentation pour vous aider à préparer l'évaluation des risques.
[Aide au repérage des risques](#)
[Fiche d'identification des dangers](#)

Actions sur les facteurs de risque

Création d'un facteur de risque [Mise à jour](#)
[Filtres multicritères](#) [Suppression](#)

Documents de référence

[Programme de prévention](#) [Action de prévention](#)
Actions de prévention en attente de réalisation. Actions de prévention en attente de traitement.

Les filtres multicritères peuvent affiner le résultat au sein des documents de référence.

- Il complète en sélectionnant chaque case :

- Il complète chaque case en sélectionnant dans chacune le menu déroulant (qui est à chaque différent selon la case précédente complétée)
- Dans la case « Précisions » on apporte des renseignements supplémentaires de manière concise et précise : c'est le lieu du risque → 300 signes
- Idem pour détails
- Il n'est pas possible pour le Directeur de compléter la dernière partie « **Le traitement implique** ». C'est au responsable de le faire c'est-à-dire à l'IEN.
- Indiquer des préconisations de suppression de risques qui aideront l'IEN dans sa prise de décision du traitement

NE PAS OUBLIER D'ENREGISTRER POUR CHAQUE RISQUE

- Le Directeur voit alors l'état du risque mis en « Traitement » en orange
- C'est alors à l'IEN de décider du traitement
- Le directeur doit envoyer un mail à l'IEN avec en objet DU, pour informer l'IEN de tous rajouts et afin qu'il consulte et valide le nouveau risque.

3- Documents d'aide :

Il y a un certain nombre de documents d'aide dans la rubrique « Documents DUER »



4- Le choix du traitement du risque :

Par la suite, l'IEN voit tous les risques à partir de sa connexion et de ses codes.

The screenshot shows the DUER software interface. The top header displays 'DUER v1.1 Document Unique d'Évaluation des Risques' and '0241255J-Circonscriptions inspection éducation nationale PERIGUEUX 4 POLE-Périgueux'. Below the header is a navigation menu with options: 'Accueil', 'Définir Structure', 'Délégation CE', 'Unité de travail', 'Facteur de risque', and 'Documents DUER'. The main content area is divided into two sections. On the left, there is a list of schools with their creation dates and names, such as '0240270N - Lakanal École élémentaire - Périgueux' and '0240295R - Castel Peyssard École maternelle - Périgueux'. On the right, there is a large table with columns for 'Création' and 'Facteur de risque'. A tooltip on the right side of the table reads 'Pas c Pour ajo sélectic puis d faire « Fact'.

Il doit :

- sélectionner chaque école
- sélectionner chaque risque dans chaque école
- indiquer pour chacun qui doit intervenir (Collectivité de rattachement ou éducation nationale). Il est conseillé par M. HALFINGER, conseiller de prévention académique, de ne pas sélectionner « Risque acceptable » car on ne peut accepter un risque.

5- Après le traitement du risque :

Ensuite, le Directeur revient dans l'application et dans « Facteur de risques »

- En revenant sur le risque dans l'application, le Directeur voit alors écrit « En cours » en vert clair quand l'IEN a décidé qui doit effectuer le traitement et a validé le risque.

- Plus tard, quand le risque a été traité, le Directeur revient sur le risque et indique la date de traitement.

- On ne supprime pas les risques pour garder une mémoire de ce qui a été fait.

6- Présentation du DU :

Le DU est de la responsabilité de l'IEN. Il ne peut donc pas être édité par le Directeur mais seulement par l'IEN. Il n'y a qu'un seul DU : celui de la circonscription.

Le Directeur, après avoir complété le DUER, a accès au plan d'actions et au programme annuel de préventions déterminés automatiquement par l'application en fonction des risques évalués.

Le Directeur doit présenter en conseil d'école, au moins 1 fois par an :

- les actions de prévention où tous les risques enregistrés apparaissent
- le programme annuel de prévention dans lequel n'apparaissent que les risques dont le traitement a été indiqué par l'IEN

Ces deux documents sont automatiquement générés par l'application dans l'onglet « Documents DUER » en format .pdf → ils peuvent donc être enregistrés sur une clé et présentés par exemple sur un TBI ou avec un vidéoprojecteur (ordinaire ou interactif).

